



Marque / propriété intellectuelle

Par **Freddy de Brou**, le **15/07/2017** à **12:14**

Bonjour,

Je suis actuellement en plein processus de création d'une marque et je fais face à un problème concernant la propriété intellectuelle de cette même marque.

Ma question est la suivante:

Une marque appartenant à la même classe, peut-elle être déposée sans recourir à des préjudices si elle est simplement la pure traduction dans une autre langue et que le logo est totalement différent?

Exemple: "super pomme" vs "super apple" avec des logos totalement différents. (2 marques proposant des pommes)

Merci pour votre aide.

Cordialement,

F

Par **alexandre law**, le **08/11/2017** à **16:46**

Bonjour,

Votre question est très intéressante, mais complexe et repose sur une casuistique.

Un point important est qu'il n'y ait pas de risque de confusion et que si le public (français a priori ici) comprend le terme étranger.

Cela nécessiterait bien sûr une étude plus ample.

À bientôt,

Alexandre